



Vélo à assistance électrique MTB 24"

MONVISO JR.



RMS S.p.A Via Macallè, 156, 20831 Seregno (MB) Tel: 0362 27301 Email: info@rms.it Internet: www.ms.it



LISEZ CE MANUEL AVANT UTILISATION



AVANT DE COMMENCER À UTILISER LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ, IL EST OBLI-GATOIRE DE LIRE CE MODE D'EMPLOI. LA GARANTIE DU BON FONCTIONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ DÉPEND STRICTEMENT DE L'APPLICATION DE TOUTES LES INSTRUCTIONS DANS CE MANUEL.

LA CONFORMITÉ DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ AVEC LES SPÉCIFICATIONS ET LES INSTRUCTIONS TECHNIQUES DÉCRITES DANS LE MANUEL À LA DATE DE DÉLIV-RANCE DE CELUI-CI, RAPPORTÉES SUR CETTE PAGE, EST GARANTIE ; D'AUTRE PART, LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ PEUT SUBIR DES MODIFICATIONS TECHNIQUES IMPORTANTES À L'AVENIR, SANS QUE LE MANUEL NE SOIT MIS À JOUR. VEUILLEZ CONSULTER RMS S.P.A. POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE.

Rév. 1 Janvier 2024 Instructions originales



RÉSUMÉ

| 1 AVA | NT-PROPOS | pag.5 |
|--------|--|----------------|
| 1.1 | GÉNÉRALITÉS | pag.5 |
| 1.1.1 | Conservation du manuel | pag.5 |
| 1.1.2 | Fabricant et service après-vente | pag.5 |
| 1.1.3 | Forme graphique des avertissements de sécurité | pag.5 |
| 1.1.4 | Respect des normes internationales | pag.5 |
| 2 AV/E | RTISSEMENTS DE SÉCURITÉ | pag.7 |
| 2.1 | RÈGLEMENT SÉCURITÉ GÉNÉRALE | pag.7 pag.7 |
| 2.2 | RESPONSABILITÉ | pag.7 pag.7 |
| 2.3 | AVERTISSEMENTS POUR LES UTILISATEURS | pag.7 pag.8 |
| 2.4 | AVERTISSEMENTS D'ENTRETIEN | pag.8 |
| 2.5 | AUTRE DISPOSITIONS | pag.8 |
| 2.6 | DÉBALLAGE ET MISE AU POINT | pag.6 pag.9 |
| 2.0 | DEBALLAGE ET MISE AG TONVI | pagis |
| 3 DES | CRIPTION DU VÉLO | pag.10 |
| 3.1 | PLAQUES IDENTIFIANT | pag.10 |
| 3.1.1 | Marquage | pag.10 |
| 3.2 | DÉCLARATION CONFORMITÉ | pag.10 |
| 3.3 | DESCRIPTION GÉNÉRALE | pag.10 |
| 3.4 | FEUILLE | pag.11 |
| 3.5 | LEVIERS DE FREINS | pag.13 |
| 3.6 | DÉRAILLEUR ARRIÈRE | pag.13 |
| 3.7 | GESTION SYSTÈME D'ASSISTANCE | pag.13 |
| 3.7.1 | Commandes et directions | pag.13 |
| 3.7.2 | Niveaux d'assistance | pag.15 |
| 3.8 | ACTIVATION DU SUPPORT | pag.15 |
| 3.9 | PILE | pag.16 |
| 3.9.1 | Installation/retrait de la batterie | pag.16 |
| 3.9.2 | État de charge de la batterie | pag.16 |
| 3.9.3 | Chargement de la batterie | pag.17 |
| 3.10 | PHARE AVANT ET ARRIÈRE | pag.18 |
| 3.11 | RÉSOLUTION DES PROBLÈMES | pag.18 |
| 3.12 | SUSPENSION | pag.19 |

| 4 CONDITIONS D'UTILISATION ET ENVIRONNEMENT 4.1 UTILISER ATTENDU 4.2 ENVIRONNEMENT D'UTILISATION 4.3 UTILISE MAUVAIS ET CONTRE-INDICATIONS | pag.20 pag.20 pag.20 pag.20 |
|--|--|
| 5 LEVAGE E TRANSPORT 5.1 LEVAGE 5.2 TRANSPORT | pag.21 pag.21 pag.21 |
| 6 COMMANDE 6.1 CHARGER PILE 6.2 CONTRÔLES FONCTIONNALITÉS PRÉLIMINAIRES 6.2.1 Dispositifs de contrôle 6.2.2 Roues 6.2.3 Freinage 6.2.4 Position, du cadre, du guidon et de la selle 6.2.5 Réglage des freins et de la suspension 6.2.6 Fonctionnement des phares 7 UTILISATION DU VÉLO 7.1 CONDUCTION DE VÉLO 7.2 FREINATGE 7.3 PARKING DE VÉLO 8 ENTRETIEN 8.1 GÉNÉRALITÉ 8.2 ENTRETIEN ET DES CONTRÔLES QUOTIDIENS 8.2.1 Vérification des étiquettes et des pictogrammes 8.2.2 Contrôle des roues 8.2.3 Vérification du fonctionnement des freins 8.3 ENTRETIEN ET DES BILANS DE SANTÉ HEBDOMADAIRES 8.3.1 Lavage et nettoyage 8.3.2 Lubrification et contrôle de la tension de la chaîne 8.3.3 Vérification du cadre et des boulons 8.4 ENTRETIEN ET DES BILANS DE SANTÉ MENSUELS 8.4.1 Vérification des circuits et des composants électriques 9 ASSISTANCE TECHNIQUE ET PIÈCES DE RECHANGE 10 STOCKAGE EN ENTREPÔT 11 ÉLIMINATION DES COMPOSANTS ET DES MATÉRIAUX | pag.22 pag.23 pag.23 pag.23 pag.23 pag.23 pag.23 pag.23 pag.24 pag.24 pag.25 pag.25 pag.25 pag.26 pag.26 pag.26 pag.26 pag.27 pag.28 pag. 28 pag. 29 |
| 12 RÈGLES DE GARANTIE | pag. 29 |

OLI EBIKE SYSTEM MANUEL D'AFFICHAGE

Téléchargement disponible sur le site Myland / section Téléchargement

1 AVANT-PROPOS

1.1 GÉNÉRALITÉ

Ce manuel fait partie intégrante et essentielle du vélo à pédalage assisté MTB 24 MONVISO JR. et doit être remis à l'utilisateur.

Avant la mise en service, il est essentiel que les utilisateurs lisent, comprennent et suivent scrupuleusement les instructions suivantes.

Le fabricant n'est pas responsable des dommages causés aux personnes et/ou aux biens ou aux vélos à pédalage assisté, s'ils sont utilisés de manière incorrecte par rapport aux instructions indiquées. Compte tenu de l'évolution technologique continue, le fabricant se réserve le droit de modifier les vélos à pédalage assisté sans préavis, sans que ce manuel ne soit automatiquement mis à jour.

1.1.1 CONSERVATION DU MANUEL

Le manuel d'utilisation et d'entretien fait partie intégrante des vélos à pédalage assisté ; Il est donc nécessaire de le garder intact et dans un endroit sûr tout au long de sa vie. Ce manuel doit toujours être à la disposition de l'utilisateur.

1.1.2 FABRICANT ET SERVICE APRÈS-VENTE

Pour tout désagrément ou demande d'éclaircissement, contactez sans hésiter le Service d'Assistance, qui dispose d'un personnel compétent et spécialisé, d'un équipement spécifique et de pièces de rechange d'origine.

RMS S.p.A

Via Macallè, 156 - 20831, Seregno (MB)

Tel: 0362 27301

Email: info@rms.it - Interner: www.rms.it

1.1.3 FORME GRAPHIQUE DES AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

Les symboles d'avertissement graphiques suivants seront utilisés pour identifier les messages de sécurité dans ce manuel. Ils ont pour fonction d'attirer l'attention du lecteur/utilisateur dans le but d'une utilisation correcte et sûre du vélo à pédalage assisté.



PRESTARE ATTENZIONE

Met en évidence les règles de comportement à suivre afin d'éviter d'endommager le vélo à pédalage assisté et/ou l'apparition de situations dangereuses.



RISCHI RESIDUI

Il met en évidence la présence de dangers qui engendrent des risques résiduels auxquels l'utilisateur doit prendre soin d'éviter les blessures ou les dommages matériels.

1.1.4 RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES

Ce vélo à pédalage assisté a été conçu et fabriqué selon les normes internationales, notamment EN 14764. EN 15194.



CLASSIFICATION DES VÉLOS SELON UNI EN 17406

Vélos et EPAC utilisés sur des surfaces pavées standard, sur lesquelles les pneus doivent adhérer au sol à vitesse moyenne.



Bicyclettes et EPAC auxquels s'applique la classe 1 et qui sont également utilisés sur des routes de gravier et de gravier avec des pentes modérées. Dans ces conditions, un contact avec un sol inégal peut se produire et le pneu peut perdre de l'adhérence avec le sol. Les chutes (descente d'une marche) ne lls peuvent dépasser 15 cm.

2 AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

2.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



UTILISATION DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ

Chaque utilisateur doit d'abord avoir lu le manuel d'instructions ; en particulier le chapitre sur les informations de sécurité.



UTILISATION DU VÉLO UNIQUEMENT EN TANT QUE VÉHICULE TOUT-TERRAIN

Le vélo est fourni sans phares ni réflecteurs, à installer au cas où à la charge de l'utilisateur. L'article 68 du Code de la route italien établit l'obligation d'installer des feux avant blancs ou jaunes, des feux arrière rouges et des catadioptres rouges, ainsi que des réflecteurs jaunes sur les pédales et latéralement. Voir chapitre "3.10 - Phare avant et arrière" pour les détails.



RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE VÉLOS À PÉDALAGE ASSISTÉ

Malgré l'application de dispositifs de sécurité, pour une utilisation en toute sécurité du vélo à pédalage assisté, toutes les règles de prévention des accidents de ce manuel doivent être respectées Restez toujours concentré pendant la conduite et ne sous-estimez pas les risques résiduels associés à l'utilisation du vélo à pédalage assisté.

Même si vous êtes déjà familiarisé avec l'utilisation des vélos à pédalage assisté, vous devez suivre les instructions ici, ainsi que les précautions générales à observer lors de la conduite d'un véhicule à moteur. Surtout:

- Acquérir une connaissance complète du vélo à pédalage assisté.
- Lisez attentivement le manuel pour en savoir plus sur le fonctionnement, les dispositifs de sécurité et toutes les précautions nécessaires. Tout cela pour permettre une utilisation en toute sécurité.
- Entretenez le vélo à pédalage assisté avec soin.

2.1 RESPONSABILITA'

Le non-respect des instructions d'utilisation et des consignes de sécurité contenues dans ce manuel exonère le fabricant de toute responsabilité.

Si l'entretien du vélo à pédalage assisté est effectué d'une manière qui n'est pas conforme aux instructions fournies, avec des pièces de rechange non originales ou en tout cas de manière à compromettre son intégrité ou à modifier ses caractéristiques, le fabricant sera dégagé de toute responsabilité relative à la sécurité des personnes et au fonctionnement défectueux du vélo à pédalage assisté.



MODIFICATIONS NON AUTORISÉES

Si vous entendez des bruits inhabituels ou si vous ressentez quelque chose d'étrange, arrêtez immédiatement le vélo à pédalage assisté. Ensuite, vérifiez et contactez le Service si nécessaire Assistance. Pour toute donnée non incluse ou non déduite de ce manuel, il est recommandé de consulter directement le service d'assistance.

2.3 AVERTISSEMENTS POUR LES UTILISATEURS

- 1. Il est interdit de charger un passager.
- 2. Il ne peut être utilisé que par des adultes et des enfants expérimentés.
- 3. Ne consommez pas d'alcool ou de drogues avant de faire du vélo à pédalage assisté.
- 4. Ce modèle de vélo à pédalage assisté est conçu et construit pour être utilisé à l'extérieur, sur les routes et les environnements privés et publics.
- Ne demandez pas au vélo à pédalage assisté de fonctionner mieux que ce pour quoi il a été conçu.
- 6. Ne conduisez jamais le vélo à pédalage assisté avec des pièces démontées.
- 7. Évitez les surfaces excessivement inégales et les obstacles.
- 8. Roulez avec les deux mains sur le guidon.
- 9. Remplacez les pièces usées et/ou endommagées, vérifiez que les protections fonctionnent correctement avant utilisation.

2.4 AVERTISSEMENTS D'ENTRETIEN

- 1. Tout entretien doit être effectué avec la batterie déconnectée.
- Lors de chaque phase de maintenance, les opérateurs doivent être équipés des équipements de prévention des accidents nécessaires.
- 3. Les outils utilisés pour l'entretien doivent être adaptés et de bonne qualité.
- 4. N'utilisez pas d'essence ou de solvants inflammables comme agents de nettoyage, mais utilisez toujours des solvants ininflammables et non toxiques.
- 5. Limitez autant que possible l'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage (max. 2 bars) et protégez-vous avec des lunettes avec des protections latérales.
- N'utilisez jamais de flammes nues comme moyen d'éclairage lors de vérifications ou d'entretien.
- 7. Après chaque opération d'entretien ou de réglage, assurez-vous qu'il ne reste pas d'outils ou d'objets étrangers entre les pièces mobiles du vélo à pédalage assisté.



PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE

Utilizzate esclusivamente ricambi originali forniti dalla RMS S.p.A.

È esclusa qualsiasi responsabilità del Costruttore per danni o perdite di funzionalità causati in seguito all'impiego di accessori e parti non originali.

2.5 AUTRES DISPOSITIONS

La première chose à faire lorsque vous commencez à l'utiliser est de vérifier la présence et l'intégrité des protections et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

SI VOUS CONSTATEZ DES DÉFAUTS, N'UTILISEZ PAS LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ!



ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Il est donc strictement interdit de modifier ou d'enlever les protections, les commandes, les étiquettes et les plaques d'indication.

2.6 DÉBALLAGE ET MISE AU POINT

Le vélo à pédalage assisté est livré presque entièrement assemblé. Pour assembler correctement le vélo à pédalage assisté, procédez comme suit:

- Ouvrez l'emballage du vélo en faisant attention à la direction de celui-ci. En particulier, ouvrez la partie supérieure de celui-ci, afin de ne pas laisser le contenu se répandre.
- Retirez le contenu (vélo à pédalage assisté, batterie, chargeur de batterie et accessoires) du carton d'emballage.
- 3. Faites pivoter le guidon tout en maintenant la roue avant en place. Faites pivoter le guidon jusqu'à ce qu'il soit perpendiculaire à la roue avant et fixez-le en serrant la vis sur la tête de liaison (Réf. A sur la figure 1), sur le dessus du pivot de fourche.
- 4. Dévissez les vis de la tige de connexion du guidon et tournez le guidon longitudinalement jusqu'à la position souhaitée. Une fois le guidon réglé, serrez les deux vis de fixation (Réf. B sur la Figure 2)
- 5. Ajustez la position des leviers de frein de manière à ce qu'ils soient dans une position appropriée et facilement accessible à l'utilisateur.
- 6. Installez les deux pédales en les vissant dans les trous des deux manivelles. Attention à installer les pédales de manière à ce que le sens de vissage des pédales soit équivalent à celui de rotation dû au pédalage lui-même. La pédale marquée R (righit) doit être vissée dans le sens des aiguilles d'une montre sur la manivelle droite et la pédale marquée L (gauche) doit être vissée dans le sens inverse des aiguilles d'une montre sur la manivelle gauche. (Figure 3). Pour installer les pédales, vissez d'abord la pédale avec vos mains, puis serrez complètement avec la clé appropriée (max. 35/40 Nm). Après l'assemblage, vérifiez périodiquement la structure et les roulements de la pédale. Pour vérifier que les roulements sont efficaces, tournez et déplacez les pédales de droite à gauche et de haut en bas avec vos mains. Si vous rencontrez un problème, contactez le service après-vente.
- 7. La batterie est amovible de la fente de batterie à l'avant du cadre. S'il doit être inséré, procédez d'abord par la partie inférieure, puis montez également la partie supérieure. L'installation correcte de la batterie n'est obtenue qu'après avoir tourné et retiré la clé de verrouillage (voir point 3.9.1).



Figure 1 - Vis de fixation de rotation du guidon

Figure 2 – Vis de fixation de rotation longitudinale-

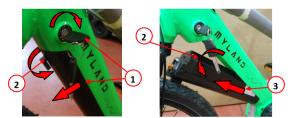


Figure 4 – Compartiment d'installation de la batterie



Figure 3 – Installation des pédales



Dans le cas où vous ne disposez pas de l'équipement de montage approprié ou si vous n'avez pas les compétences nécessaires pour assembler correctement le vélo, contactez un centre agréé R.M.S. S.p.A.

3 DESCRIPTION DU VÉLO

3.1 PLAQUES D'IDENTIFICATION

Assurez-vous que les plaques d'immatriculation sont parfaitement lisibles. Si ce n'est pas le cas, postulez en de nouveaux après les avoir demandés à R.M.S. S.p.A.

3.1.1 MARQUAGE CE

Les données suivantes sont indiquées sur la plaque CE fixée sur le vélo à pédalage assisté:

Données du fabricant;

- Marquage;
- Mention « Vélo électrique à pédalage assisté EN 15194 » ;
- Modèle:
- Année de construction ;
- Matricule:
- Charge maximale (kg);
- Vitesse maximale d'assistance (km/h);
- Masse (kg);
- Données de la batterie (V/Ah)
- · Puissance du moteur (W).



Figure 4 – Fac-simile Plaque d'identification

3.2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Une déclaration de conformité est fournie avec chaque pièce du vélo.

3.3 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le vélo à pédalage assisté est conçu et construit pour être utilisé à l'extérieur, sur les routes et les environnements privés ou publics.

En particulier, les composants et le type de vélo à pédalage assisté vous permettent d'aborder des itinéraires avec des surfaces asphaltées ou avec des caractéristiques similaires sans aucune rugosité particulière.



UTILISATION INCORRECTE ET NON PRÉVUE

Le vélo a été conçu et fabriqué pour l'usage spécifié : une utilisation différente et le non-respect des paramètres techniques fixés par le fabricant, peut constituer une condition dangereuse pour les utilisateurs.

Le vélo à pédalage assisté est équipé d'une batterie rechargeable et d'un moteur électrique, qui n'intervient qu'en même temps que le pédalage et s'arrête progressivement lorsque la vitesse du véhicule approche des 25 km/h, puis s'arrête complètement à cette vitesse. Pour gérer le système d'assistance, il y a un panneau de commande spécial situé à côté de la poignée gauche, sur le guidon.

Sur le côté droit du guidon, il y a le levier de commande pour régler le rapport de vitesse sur la boîte de vitesses du dérailleur de la roue arrière.

3.4 FICHE TECHNIQUE



| RIF. | DESCRIPTION | RIF. | DESCRIPTION |
|------|---------------------|------|--------------------|
| 1 | Guidon et commandes | 6 | Selle |
| 2 | Commandes | 7 | Fourche avant |
| 3 | Batterie | 8 | Frein avant |
| 4 | Moteur | 9 | Dérailleur arrière |
| 5 | Pédales | 10 | Frein arrière |

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

CADRE ALUMINIUM MOD, MONVISO JR.

TAILLE DU CADRE UNIQUE

FOURCHE AMORTIE

FREINS SHIMANO MT200 HDR

RAYONS ALUMINIUM DOUBLE PAROI AVEC EMBOUTS

DÉRAILLEUR SHIMANO ACERA 8V

COMMANDO DÉRAILLEUR SHIMANO ACERA M-315 8V

POIGNÉE DE GUIDON ALUMINIUM

FIXATION DE GUIDON ALUMINIUM TDS-D601

TIGE DE SELLE ALUMINIUM AVEC COLLIER D. 27,2 X 300 MM

MOYEU LIBRE SHIMANO HG31 8V 11X30

PÉDALES ALUMINIUM AVEC PROTECTION DE CHAÎNE

POIDS 25 KG

CHARGE SELLE 90 KG
CHARGE MAXIMALE 90 KG

BATTERIE 14,0 AH X 36V AVEC BMS

CELLULES DE 3500 MAH

AUTONOMIE 60 KM *

AFFICHEUR OLI MOD. SIDE VISION

NIVEAUX D'ASSISTANCE CINQ NIVEAUX

MOTEUR OLI SPORT ONE DRIVE UNIT 58 NM

COUPLE MAXIMAL 58 NM

SENSOR DE PÉDALAGE SUR LE CADRE

CHARGE BATTERIE 14 AH X 36V

CYCLES DE CHARGE SUPÉRIEUR À 500

TEMPS DE CHARGEMENT SUPÉRIEUR À 6 HEURES

^{*} L'autonomie peut varier en fonction du « poids transporté (cycliste + objets transportés), du dénivelé (montées et descentes), de la température, du revêtement de la route » et du « niveau d'assistance défini ».

3.5 LEVIERS DE FREINI

Les leviers de frein sont situés sur le guidon du vélo, près des poignées. Ces systèmes vous permettent de contrôler les freins à disque, situés sur les moyeux des roues arrière et avant. Le levier droit commande le frein arrière, le gauche le frein avant ; L'action de freinage est proportionnelle à la force appliquée au levier.

3.6 DÉRAILLEUR ARRIÈRE

La bague de commande de changement de vitesse du dérailleur est située au début de la poignée droite. Il permet de faire varier le rapport de vitesse entre le plateau avant et le pignon arrière en déplaçant le dérailleur : déplacez le dérailleur vers les pignons avec moins de dents (plus petites) pour avoir un rapport de vitesse plus long et déplacez-le vers les pignons avec plus de dents (plus grandes) pour avoir un rapport de vitesse plus court. Une vitesse plus longue convient pour couvrir plus de route d'un seul coup de pédale, c'est-à-dire qu'elle est idéale pour le plat, une vitesse plus courte convient pour couvrir la route avec moins de fatigue, c'est-à-dire qu'elle est idéale pour les montées. Pour changer de vitesse, vous devez être avec les pédales en mouvement et vous devez tourner la molette de commande vers le symbole + pour augmenter la vitesse et vers le symbole - pour diminuer la vitesse.

3.7 GESTION DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour contrôler le système d'assistance, il y a un panneau de commande sur la partie centrale du guidon. Cet appareil vous permet de faire varier le niveau de service du système, d'afficher des informations sur l'état de la batterie et d'accéder à diverses fonctions statistiques.



FONCTION DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour des informations détaillées sur toutes les fonctions et tous les paramètres du système d'assistance, veuillez vous référer au manuel d'utilisation et d'entretien « système de contrôle » fourni par R.M.S. S.p.A.

3.7.1 COMANDI E INDICAZIONI

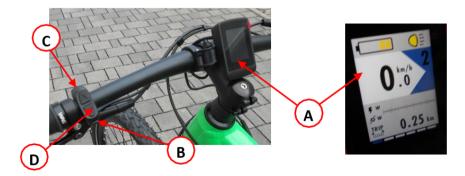


Figure 6 – Dispositif de commande d'assistance.

| TASTO | FUNZIONE | |
|-------|---|--|
| А | L'écran affiche les fonctions réglées sur le panneau de commande et les principales informations sur le fonctionnement du vélo. | |
| В | Le bouton B, s'il est enfoncé pendant plus de 3 secondes, vous permet d'allumer/désactiver le panneau de commande. | |
| С | Les boutons C vous permettent de faire défiler les différentes fonctions du panneau contrôle. | |
| D | Si vous appuyez pendant plus de trois secondes, le bouton activera la fonction Start Assistant (démarrage/avance lents). | |

| Display marca Oli - High Vision, con TFT da 2" ad alta definizione | | |
|--|---------------|--------------|
| Code | DISPHV | |
| Taille de l'écran | 2" | |
| Support de guidon | 31,8 mm | |
| Capteur crépusculaire | Sì | ebka Systems |
| Télécommande | Sì | |
| Modalité | Sì, in remoto | |
| Connettivité BT/ANT+ | No | |



FONCTIONS DE CONTRÔLE

Pour connaître en détail les fonctions de commande du système de commande, consulter le manuel approprié « OLI - Ebike System » fourni par R.M.S. S.p.A.

3.7.2 NIVEAUX D'ASSISTANCE

Pour connaître l'intensité exacte de l'assistance, en fonction de la valeur sélectionnée, consultez le tableau ci-dessous.

| LIVELLO | DESCRIZIONE |
|-----------|------------------------|
| Livello 0 | Pas d'assistance |
| Livello 1 | Faible assistance |
| Livello 2 | Support moyen |
| Livello 3 | Assistance rapide |
| Livello 4 | Assistance très rapide |



FONCTION DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour en savoir plus sur les fonctions de commande du système d'assistance, veuillez vous référer au manuel « OLI - Ebike System » fourni dans dotation par R.M.S. S.p.A.

3.8 ACTIVATION DU SUPPORT

Le système d'assistance est contrôlé via le panneau de commande situé sur le guidon, près de la poignée gauche



En particulier, l'assistance s'active ou se désactive au moyen des boutons (Réf. C sur la figure 6). La puissance du moteur dépend de la force exercée sur les pédales, en fonction d'un facteur multiplicateur basé sur le niveau d'assistance sélectionné (de 1 à 5 Réf. C sur la figure 6). L'assistance diminue linéairement jusqu'à atteindre 25 km/h, une fois dépassée.

L'assistance diminue linéairement jusqu'à atteindre 25 km/h, une fois cette vitesse dépassée, il y a une désactivation automatique assistance.



ATTIVAZIONE DELL'ASSISTENZA

Prima di accendere l'assistenza è necessario controllare che la batteria sia inserita correttamente nella parte anteriore del telaio.

3.9 BATTERIE

Le système d'assistance du vélo à pédalage assisté, pour fonctionner, a besoin de la présence de la batterie d'alimentation. Plus précisément, la batterie est amovible, vous pouvez donc la retirer pour des actions d'entretien ou lorsque vous souhaitez ranger le vélo.

3.9.1 INSTALLATION/RETRAIT DE LA BATTERIE

Pour insérer la batterie, procédez comme suit :

- 1. Insérez la clé de déverrouillage de la batterie dans la serrure à l'avant gauche du cadre et tournez-la pour laisser la serrure en position déverrouillée (Réf. F sur la Figure 7).
- Pour commencer, procédez d'abord à la partie inférieure, de sorte que les contacts et les goupilles de verrouillage (réf. G sur la figure 7) du cadre peut s'adapter correctement à ceux de la batterie.
- Insérez la batterie dans son logement, puis insérez également la partie supérieure (réf. H sur la figure 8), puis appuyez sur la batterie jusqu'à ce que vous entendiez le son de l'insertion correcte.
- 4. Tournez la clé pour verrouiller la batterie et la sortir de la serrure (réf. I dans la figure 8). Vérifiez que la batterie est bloquée.









Figure 7 – Clé de verrouillage de la batterie et contacts et broches de verrouillage inférieurs.

Figure 8 - Goupille de verrouillage supérieure

Pour retirer la batterie, procédez comme suit:

- 1. Ecco la traduzione in francese del tuo testo:
- 2. Insérez la clé de déverrouillage de la batterie dans la serrure située à l'avant gauche du cadre (Réf. F dans la Figure 10) et tournez-la jusqu'à ce que le déverrouillage soit effectué.
- 3. Retirez la batterie en la tirant vers le haut, en veillant à ne pas exercer une force excessive. Retirez la clé de la serrure.

3.9.2 ÉTAT DE CHARGE DE LA BATTERIE

En appuyant sur le bouton d'activation du système, l'état de charge de la batterie s'affiche directement sur l'écran de commande par une série de barres sur la gauche de l'écran. Il y a en particulier 5 barres (Réf. D dans la Figure 6) qui s'illuminent en fonction de l'état de charge. Lorsque la dernière barre s'éteint, le système d'assistance se désactive, coïncidant avec l'épuisement complet de la batterie d'alimentation du système.

3.9.3 CHARGE DE LA BATTERIE

La charge de la batterie ne peut être effectuée qu'en retirant la batterie de l'E-BIKE, en procédant comme suit:

- Éteignez le système d'assistance de la bicyclette à assistance électrique à l'aide du bouton approprié (Réf. B dans la Figure 6).
- 2. Retirez la batterie (voir paragraphe 3.9.1).
- 3. Connectez le chargeur fourni à la prise sur la batterie avec la fiche appropriée (Figure 9).
- Branchez le chargeur sur une prise de courant (230 V / 50 Hz) et laissez charger la batterie pendant le temps nécessaire.



Figure 9 – Prise de charge de la batterie



CHARGEUR DE BATTERIE FOURNI

BRANCHEZ TOUJOURS D'ABORD LA FICHE À LA BATTERIE, PUIS LE CHARGEUR À LA PRISE DE COURANT.

Utilisez toujours le chargeur fourni avec le vélo. L'utilisation d'un chargeur inapproprié pourrait entraîner des pannes du système électrique ou même des accidents.

3.10 PHARE AVANT ET ARRIÈRE



RISQUES RÉSIDUELS

UTILISATION DE LA BICYCLETTE UNIQUEMENT COMME VÉHICULE TOUT-TERRAIN (OFF-ROAD)

La bicyclette est fournie sans phares ni catadioptres, qui doivent être installés par l'utilisateur si nécessaire. L'article 68 du Code de la Route italien impose l'obligation d'installer des lumières avant blanches ou jaunes, des lumières arrière rouges et des catadioptres rouges, ainsi que des catadioptres jaunes sur les pédales et sur les côtés.

Dans le cas où le client final souhaiterait utiliser le modèle "Monviso JR" également sur des routes urbaines et extra-urbaines, il devra obligatoirement installer à ses frais le système d'éclairage "Phare Avant et Arrière", afin de respecter le Code de la Route et garantir la visibilité tant de jour que de nuit.

Le client final peut également s'adresser au "Centre d'Assistance R.M.S." pour demander l'installation de ces dispositifs interfacés au "panneau de contrôle" de l'E-Bike (voir 3.7.1).



Figure 10 -Points d'installation des phares avant et arrière à la charge du client



PROBLÈMES "CAUSSES/SOLUTIONS"

En cas d'erreurs, pour connaître en détail les causes/solutions possibles du système d'assistance, consultez le manuel approprié "OLI - Ebike System" fourni par R.M.S. S.p.A.

| ERREUR | PROBLÈME | SOLUTION |
|--------|---|---|
| 0001 | Problème de communication avec la batterie. Il est possible que les données relatives à l'état de la batterie soient affichées de manière inexacte. | Vérifiez que le câblage et les connexions de la batterie sont intacts et correctement connectés. Vérifiez les connexions des câbles en démontant le moteur, voir le manuel d'utilisation du moteur. |
| 0101 | Problème de communication entre l'unité motrice et l'HMI | Vérifiez que le câblage est intact et correcte- ment connecté. Vérifiez les connexions des câbles en démontant le moteur, voir le manuel d'utilisation du moteur. |
| 0104 | Capteur de vitesse non détecté | Vérifiez que le capteur de vitesse est installé et correctement connecté. Assurez-vous que l'alignement entre l'aimant et le capteur de vitesse est correct. Voir le manuel d'utilisation du moteur. |
| * | Pour la liste complète, veuillez vous référer au manuel "OLI - Ebike System" fourni par R.M.S. S.p.A. | |



RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

Dans le cas où le système d'assistance ne s'active pas alors que la batterie est chargée et correctement installée, contactez le service d'assistance fourni par R.M.S. S.p.A. ou un centre de service autorisé.

3.12 SUSPENSIONS

La bicyclette à assistance électrique est équipée d'un système de suspensions avant qui permet d'amortir les chocs causés par les irrégularités du terrain sur l'utilisateur.

Les suspensions sont réglables en fonction des caractéristiques de l'utilisateur et du terrain.



Figure 16 - Fourche avant



RÉGLAGES DES SUSPENSIONS

Il est strictement interdit de régler la fourche de la bicyclette si l'on n'est pas une personne expérimentée et formée pour le faire. Un mauvais réglage peut entraîner des blessures, même graves. Par conséquent, si vous n'êtes pas en mesure de régler la fourche, adressez-vous à un personnel spécialisé. Le constructeur ne peut être tenu responsable des blessures résultant d'un réglage incorrect de la fourche de la bicyclette à assistance électrique.

4 CONDITIONS D'UTILISATION ETENVIRON-NEMENT PRÉVUS

4.1 USAGE PRÉVU

La bicyclette à assistance électrique est conçue et construite pour être utilisée en extérieur, sur des routes et dans des environnements privés ou publics.

En particulier, les composants et le type de bicyclette à assistance électrique permettent d'affronter des parcours avec des surfaces asphaltées ou ayant des caractéristiques similaires, sans particularités.

Toute modification de l'état de construction peut compromettre le comportement, la sécurité et la stabilité de la bicyclette à assistance électrique et peut entraîner un accident.

D'autres types d'utilisation, ou l'élargissement de l'utilisation au-delà de ce qui est prévu, ne correspondent pas à la destination attribuée par le constructeur, et ce dernier ne peut donc assumer aucune responsabilité pour les dommages qui en résulteraient.

4.2 ENVIRONNEMENT D'UTILISATION

La bicyclette à assistance électrique peut être utilisée à l'extérieur, en l'absence de conditions météorologiques défavorables (pluie battante, grêle, neige, vent fort, etc.) :

Température maximale autorisée : +40 °C Température minimale autorisée : 0 °C Humidité maximale autorisée : 70 % Température de charge : 0 - 40 °C

L'environnement d'utilisation peut présenter un sol asphalté ou avec des irrégularités non excessives.

De plus, le lieu d'utilisation doit être éclairé, "par la lumière du soleil" ou "par des lumières artificielles", afin de garantir une bonne visibilité du parcours et des commandes de la bicyclette à assistance électrique (recommandé de 300 à 500 lux). Attention, la bicyclette est pour "Usage Off-Road" et n'est pas fournie équipée de lumière avant et arrière (voir chapitre 3.10 - Phare avant et arrière).



AMBIENTI D'USO VARI

La bicyclette à assistance électrique ne doit pas être utilisée :

- dans des zones sujettes à un risque d'incendie ou d'explosion ;
- dans des environnements avec une atmosphère corrosive et/ou chimiquement active;
- dans des environnements mal éclairés ;
- sur des terrains excessivement accidentés, compte tenu de ses caractéristiques (cadre, roues, etc.);
- dans des espaces clos, si cela ne permet pas une utilisation en toute sécurité;
- dans des environnements extrêmement sombres.

4.3 USAGES INAPPROPRIÉS ET CONTRE-INDICATIONS

Les actions décrites ci-dessous, qui ne peuvent évidemment pas couvrir l'ensemble des possibilités potentielles de "mauvais usage" de la bicyclette à assistance électrique, sont considérées comme absolument interdites.



OPÉRATIONS INTERDITES

L'exécution d'opérations interdites annule la garantie. Le constructeur décline toute responsabilité pour les éventuels dommages aux biens et aux personnes résultant de l'exécution d'opérations interdites.



IL EST ABSOLUMENT INTERDIT

- Conduire la bicyclette à assistance électrique pour des usages autres que ceux pour lesquels elle a été conçue, c'est-à-dire le transport d'un passager.
- Conduire la bicyclette à assistance électrique dans des zones où il y a un risque d'explosion.
- Conduire la bicyclette à assistance électrique en cas de conditions météorologiques défavorables (forte pluie, grêle, neige, vent fort, etc.).
- Transporter un passager en plus du conducteur.
- Conduire la bicyclette à assistance électrique sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Conduire la bicyclette à assistance électrique si son poids dépasse la limite autorisée.
- Recharger la batterie dans un environnement trop chaud ou mal ventilé.
- Couvrir la batterie pendant la recharge.
- Fumer ou utiliser des flammes nues près de la zone de recharge.
- Circuler ou stationner sur des surfaces en pente (supérieure à 10 %) ou excessivement irrégulières (avec des trous, des creux, des obstacles, etc.).
- Effectuer toute opération de maintenance avec la batterie connectée.
- Utiliser des pièces de rechange non originales.
- Introduire les membres ou les doigts entre les parties mobiles de la bicyclette.

5 LEVAGE ET TRANSPORT

5.1 LEVAGE

Le poids de la bicyclette à assistance électrique modèle MTB 24" MONVISO JR est tel qu'elle peut être soulevée et transportée par une personne, également en raison de ses dimensions. La solution optimale pour effectuer le déplacement est de saisir une poignée du guidon et la partie arrière de la selle.



ÉCRASEMENT ET IMPACT

Lors du levage, il faut agir avec une extrême prudence pour éviter d'endommager les personnes et les biens. Cette opération doit être effectuée par des personnes robustes.

Le constructeur ne peut être tenu responsable des ruptures dues au levage et/ou au transport de la bicyclette à assistance électrique après la livraison.

5.2 TRANSPORT

Pour garantir la sécurité du transport dans des fourgonnettes, il est nécessaire d'empêcher le déplacement de la bicyclette à assistance électrique. Cela se fait en la fixant avec des sangles ou des câbles d'ancrage en bon état.

À cet égard, les dispositifs de fixation doivent être installés de manière à ne pas endommager le cadre et les autres parties de la bicyclette.



RÉGLAGES DE SUSPENSION

Assurez-vous TOUJOURS que les vis de réglage du cadre et du guidon sont bien serrées avant chaque utilisation de la bicyclette. Dans le cas contraire, cela pourrait entraîner des blessures, même graves!

6 MISE EN SERVICE

6.1 CHARGE DE LA BATTERIE

Prima de utiliser le vélo pour la première fois, il est nécessaire de charger la batterie pendant au moins 24 heures, en utilisant le chargeur fourni.

Le vélo à assistance électrique, modèle MTB 24 MONVISO JR, est équipé d'un moteur électrique alimenté par une batterie lithium-ion de 36V.

Le pack de batteries est situé à l'avant du vélo, installé dans la partie inclinée du cadre.

Le temps moyen de charge varie de 4 à 6 heures.

L'opération de chargement peut être effectuée dans un garage bien ventilé avec la batterie installée sur le vélo, ou après avoir retiré la batterie pour la charger à la maison.

Pour charger la batterie, procédez comme indiqué dans le paragraphe 3.9.3.



CHARGEMENT DE LA BATTERIE

- La batterie ne doit pas être complètement déchargée afin de préserver sa durée de vie et d'éviter tout risque de dommages.
- Il est recommandé de la recharger dès que l'indicateur affiche seulement la dernière barre sur l'écran.
- Dans tous les cas, la batterie doit être rechargée au moins tous les 3 mois si la bicyclette n'est pas utilisée.



PRÉCAUTIONS PENDANT LE CHARGEMENT

- Toujours connecter d'abord la fiche à la batterie, puis brancher la prise d'alimentation sur le réseau.
- Lorsque la charge est terminée, débrancher toujours d'abord la prise du réseau, puis retirer la fiche de la batterie.
- Recharger toujours complètement la batterie.
- Utiliser toujours le chargeur d'origine fourni avec la bicyclette.
- Ne pas laisser la batterie en charge plus longtemps que nécessaire.
- Toujours recharger dans un environnement bien ventilé.
- Ne pas recharger la batterie dans des environnements trop chauds.
- Ne pas recharger la batterie à proximité de liquides inflammables.
- Ne jamais couvrir la batterie ou le chargeur pendant la charge.
- Si la batterie émet une odeur désagréable, débrancher immédiatement la prise du réseau et aérer la pièce, sans toucher la batterie

6.2 VÉRIFICATIONS FONCTIONNELLES PRÉLIMINAIRES

Avant chaque utilisation, le conducteur doit s'assurer de l'état de sécurité de la bicyclette à assistance électrique. Par conséquent, effectuez les inspections suivantes avant de conduire la bicyclette à assistance électrique.

6.2.1 DISPOSITIFS DE COMMANDE

Vérifier l'efficacité et l'état de charge de la batterie. L'utilisation dans un environnement très froid dégrade rapidement l'efficacité de la batterie. Vérifier la tension et la lubrification de la chaîne ainsi que le fonctionnement du dérailleur.

6.2.2 ROUES

Vérifier la pression des pneus. Vérifier l'état d'usure de la bande de roulement : il ne doit pas y avoir de coupures, de fissures, d'objets étrangers, de gonflements anormaux, de toiles visibles ou d'autres dommages. Vérifier la tension des rayons et le centrage de la roue avant utilisation.

6.2.3 SYSTÈME DE FREINAGE

Vérifier le fonctionnement des freins en effectuant un test de freinage à basse vitesse dans une zone dégagée, d'abord avec le frein arrière, puis avec le frein avant.



VÉRIFICATION NÉGATIVE

Dans le cas où, lors des contrôles préliminaires, des défauts de quelque nature que ce soit seraient constatés et qu'une seule vérification s'avère négative, NE PAS CONDUIRE LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE.

Prenez immédiatement toutes les mesures nécessaires pour effectuer une réparation appropriée et, si nécessaire, contactez le service d'assistance ou un atelier agréé.

6.2.4 POSITION DU CADRE, DU GUIDON ET DE LA SELLE

Vérifiez que le cadre, le guidon et la selle sont correctement fixés et positionnés dans la configuration la plus confortable pour le conducteur, afin d'assurer un contrôle complet du vélo. Sinon, avant de partir, ajustez les systèmes de réglage de la position du cadre, du guidon et de la selle.



POSITION DU CADRE

Il est formellement interdit d'utiliser le vélo sans avoir correctement fixé toutes les pièces et sans avoir adopté une position de conduite confortable et sécurisée.

6.2.5 RÉGLAGES DES FREINS ET DES SUSPENSIONS

Avant d'utiliser le vélo à assistance électrique, réglez la position des leviers de frein sur le guidon pour en faciliter l'utilisation. En plus du réglage de la position, ajustez également la puissance de freinage pour en améliorer l'efficacité en fonction des caractéristiques de l'utilisateur et du parcouris à parcourir.

Ensuite, réglez les suspensions pour rendre l'utilisation du vélo à assistance électrique plus confortable.



RÉGLAGES

Il est formellement interdit de régler les dispositifs du vélo si l'on n'est pas une personne expérimentée et formée pour le faire. Un réglage incorrect peut entraîner des blessures, même graves. Par conséquent, si vous n'êtes pas en mesure de régler ces fonctions, veuillez vous adresser à un personnel spécialisé.

Le constructeur décline toute responsabilité en cas de blessures résultant d'un réglage incorrect des dispositifs du vélo à assistance électrique.

6.2.6 FONCTIONNEMENT DES PHARES

Vérifiez le bon fonctionnement des phares avant et arrière.

7 UTILISATION DU VÉLO

La bicyclette à assistance électrique a été conçue et construite pour une utilisation en extérieur, sur des surfaces asphaltées ou similaires, pour un usage amateur.

- Il est interdit de transporter un passager en plus du conducteur.
- Elle ne peut être utilisée que par des adultes et des adolescents expérimentés capables d'atteindre la selle et de pédaler confortablement.
- L'utilisation de la bicyclette à assistance électrique est déconseillée aux femmes enceintes.
- Ne pas consommer d'alcool ou de drogues avant de conduire la bicyclette à assistance électrique.
- Ne pas demander à la bicyclette des performances supérieures à celles pour lesquelles elle a été conçue. Utiliser la bicyclette uniquement selon les modalités et usages prévus décrits dans ce manuel.
- Ne jamais conduire la bicyclette à assistance électrique avec des pièces démontées.
- La bicyclette à assistance électrique ne peut pas être utilisée sur des surfaces très humides, gelées ou glissantes.
- Éviter les routes très irrégulières et les obstacles.
- Conduire avec les deux mains sur le guidon.
- Remplacer les pièces usées et/ou endommagées. Si nécessaire, la faire vérifier par un personnel autorisé.

Avant de partir, effectuez toutes les vérifications indiquées dans le chapitre précédent et restez toujours concentré pendant la conduite, pour votre sécurité et celle des autres.



PERICOLO DI INFORTUNI

- Vérifiez que tous les commandes fonctionnent parfaitement.
- Respectez toujours le code de la route.
- Utilisez les équipements de protection appropriés (casque, etc.).

7.1 CONDUITE DE LA BICYCLETTE

Avant d'utiliser le vélo à assistance électrique dans des zones ouvertes à la circulation, il est conseillé de se familiariser avec le comportement du véhicule. Les premières utilisations doivent se faire dans des environnements privés, loin du trafic, d'autres cyclistes ou de tout obstacle.

Le conducteur doit adapter la vitesse de la bicyclette aux conditions du parcours et à la présence d'autres véhicules ou piétons. En particulier, lors de la prise de virages, il est important de maintenir une vitesse modérée (plus le rayon du virage est petit, plus la vitesse doit être réduite). Lorsque le conducteur cesse de pédaler ou que la vitesse atteint 25 km/h, le moteur électrique ne fournit plus d'assistance et la bicyclette est entièrement gérée par les pédales.

Il est essentiel d'acquérir de l'expérience dans la conduite du vélo à assistance électrique avant de rouler à des vitesses soutenues. Si le conducteur ne souhaite pas utiliser le moteur, il suffit de régler le niveau d'assistance sur le niveau le plus bas ou de désactiver le système d'assistance.

7.2 FREINAGE

Avant de freiner, cessez de pédaler puis tirez sur les deux leviers de frein, d'abord celui arrière, puis celui avant.



CONDUITE DE LA BICYCLETTE

- Faites attention à ne pas bloquer les roues lors du freinage: vous pourriez perdre le contrôle de la bicyclette.
- Il est très dangereux de freiner en courbe: vous pourriez également perdre le contrôle de la bicyclette.

7.3 STATIONNEMENT DE LA BICYCLETTE

La bicyclette n'est pas équipée de béquille, il est donc nécessaire de la garer délicatement dans des endroits où il est possible de garantir et de contrôler sa stabilité, afin qu'elle reste debout et ne bascule pas sur le côté.





La bicyclette doit être garée dans les zones de stationnement prévues et, en tout cas, sans obstruer les passages, les sorties de secours, les tableaux électriques, les cabines de gaz et les postes de lutte contre l'incendie.



8 ENTRETIEN

8.1 GÉNÉRALITÉS'



UTILISATION INCORRECTE ET NON PRÉVUE

- Pendant tous les travaux d'entretien, suivez les mesures de sécurité appropriées. Consultez à cet égard les indications fournies dans le chapitre 2.4.
- Toutes les opérations d'entretien doivent être effectuées avec la batterie déconnectée de la bicyclette à assistance électrique et du chargeur, et la bicyclette doit être posée de manière stable, en utilisant des éléments de soutien appropriés.

Pour maintenir la pleine fonctionnalité de votre vélo à assistance électrique pendant une longue période, il est nécessaire d'effectuer les entretiens comme prescrit, avec soin et compétence professionnelle.

Après chaque intervention d'entretien ordinaire, il est obligatoire de vérifier le parfait fonctionnement de tous les commandes.



VÉRIFICATION NÉGATIVE

- En cas de vérification négative, NE PAS CONDUIRE la bicyclette à assistance électrique.
- Prenez immédiatement toutes les mesures nécessaires pour effectuer une réparation adéquate et, si nécessaire, contactez le service d'assistance.

Le présent manuel ne traite pas des informations concernant le démontage et l'entretien extraordinaire, car ces opérations doivent toujours être effectuées exclusivement par le personnel du service d'assistance de RMS S.p.A ou par des techniciens autorisés.

Le service d'assistance est en mesure de fournir toutes les indications et de répondre à toutes les demandes pour entretenir et maintenir votre bicyclette à assistance électrique en parfait état de fonctionnement. En cas de montage de pièces non d'origine, la garantie devient nulle!

8.2 ENTRETIEN ET CONTRÔLES QUOTIDIENS

8.2.1 VÉRIFICATION DES PLAQUES ET PICTOGRAMMES

Vérifiez la lisibilité et la présence de la plaque CE, du numéro de cadre estampillé directement sur celle-ci, ainsi que des autocollants d'avertissement apposés sur la carrosserie de la bicyclette.

8.2.2 VÉRIFICATION DES ROUES

Vérifiez la pression des pneus à l'aide de la valve de gonflage présente sur les jantes, en utilisant un compresseur et un pistolet avec manomètre, ou une pompe. Vérifiez l'état de la bande de roulement, de la jante et le fixage des jantes aux moyeux. En cas de remplacement des pneus, adressez-vous au Service d'Assistance ou à un pneumatique qualifié.

8.2.3 VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES FREINS

Les freins doivent être réglés de manière à assurer un freinage efficace, tout en permettant aux leviers de commande d'avoir une course adéquate pour moduler le freinage : en d'autres termes, les freins ne doivent pas être ni trop lents ni trop serrés.

RÉGLAGE PRÉCIS DES FREINS

Le réglage des freins doit être effectué uniquement par du personnel autorisé.

8.3 ENTRETIENS ET VÉRIFICATIONS HEBDOMADAIRES

8.3.1 NETTOYAGE ET ENTRETIEN

Le nettoyage de la bicyclette à assistance électrique n'est pas seulement une question d'esthétique, mais permet également de détecter immédiatement un éventuel défaut. Pour ne pas endommager ou compromettre le fonctionnement des différents composants, surtout des parties électriques, le nettoyage doit être effectué en prenant certaines précautions. Il est absolument interdit d'orienter des jets d'eau sous pression vers les parties électriques, le moteur et la batterie, pour lesquels un lavage avec une éponge est recommandé. Avant de démarrer la bicyclette à assistance électrique, sécher complètement et vérifier qu'aucune humidité résiduelle ne reste sur les composants électriques.

8.3.2 LUBRIFICATION ET VÉRIFICATION DE LA TENSION DE LA CHAÎNE

Il est important de lubrifier régulièrement la chaîne pour éviter une usure excessive et prolonger sa durée de vie.

- 1. Nettoyez toute la longueur des maillons avec un chiffon.
- Vaporisez un lubrifiant spécial pour chaîne en goutte sur tous les maillons. L'utilisation de produits en spray est déconseillée



LUBRIFICATION CORRECTE DE LA CHAÎNE

Faites très attention à ne pas appliquer le lubrifiant sur les freins ou les pneus de la bicyclette. Cela peut entraîner des accidents graves!!!

8.3.3 VÉRIFICATION DU CADRE ET DES BOULONS

Le cadre porteur de la bicyclette à assistance électrique et les soudures doivent être exempts de défauts visibles tels que : fissures, déformations, incisions, corrosions, etc.

Assurez-vous que tous les boulons de la bicyclette à assistance électrique sont bien serrés.

8.4 ENTRETIEN ET CONTRÔLES MENSUELS

8.4.1 VÉRIFICATION DES CIRCUITS ET DES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES

Vérifiez l'état et le maintien des câbles de la batterie : les gaines des câbles électriques doivent être en bon état, et les bornes doivent être bien serrées, non corrodées et recouvertes de graisse isolante.

Vérifiez le bon fonctionnement des deux phares et de l'affichage.

9 ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas de besoin d'assistance technique ou pour une livraison rapide des pièces de rechange, il est recommandé de fournir les informations suivantes:

- Type de vélo à assistance électrique.
- Numéro de série.
- Année de fabrication.
- Quantité souhaitée.



PIÈCES DE RECHANGE ORIGINALES

Le fabricant décline toute responsabilité pour les dommages de toute nature résultant de l'utilisation de pièces de rechange non originales.

10 DÉPÔT EN MAGASIN

En cas de stockage prolongé de la bicyclette à assistance électrique, il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

- Ranger la bicyclette dans un endroit sec et bien ventilé.
- Effectuer un nettoyage complet de la bicyclette à assistance électrique.
- Retirer la batterie de son emplacement et la stocker dans un endroit approprié (entièrement chargée et la recharger régulièrement, une fois tous les trois mois en portant la charge à 100%).
- Laisser la bicyclette sur un support approprié.
- Protéger les contacts électriques exposés avec des produits antioxydants.
- Graisser toutes les surfaces non protégées par des peintures ou des traitements anticorrosion.

11 ÉLIMINATION DES COMPOSANTS ET MATÉRIAUX



ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX

L'élimination des emballages, des déchets, des poussières aspirées, des pièces remplacées et de la bicyclette à assistance électrique dans son ensemble, à la fin de sa durée de vie prévue, devra être effectuée dans le respect de l'environnement, en évitant de polluer le sol, l'eau et l'air, et en respectant en tout état de cause la législation nationale et locale en viqueur.

INDICATIONS POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

- Matériaux ferreux, aluminium, cuivre : il s'agit de matériaux recyclables à déposer dans un centre de collecte autorisé.
- Matériaux plastiques, fibre de verre, joints, pneus : ces matériaux doivent être déposés en décharge ou dans un centre de recyclage approprié.
- Les batteries doivent être apportées aux centres d'élimination autorisés.



DIRECTIVE EUROPÉENNE 2002/96/CE

Séparer les matériaux en fonction de leur nature, en confiant leur élimination à des entreprises spécialisées habilitées, conformément aux prescriptions légales.

12 NORME DE GARANTIE

RMS S.p.a garantit 2 (deux) ans pour tous ses cadres, en assurant leur réparation ou leur remplacement en cas de défauts. La garantie ne s'applique pas aux composants, qui sont déjà garantis par les fabricants individuels. Les frais de main-d'œuvre et de transport sont exclus de la garantie. En cas de vente en ligne, le client s'engage à prendre connaissance et à conserver les présentes conditions de vente, conformément aux dispositions des Articles 3 et 4 du DLGS 185/199 sur les ventes à distance. La garantie NE couvre PAS:

- Produits sans un document fiscal (facture ou ticket de caisse)*
 Plus précisément : 24 mois à partir de la date du ticket de caisse et 12 mois à partir de la date de la facture.
- · Produits qui ne sont pas de notre propriété ou achetés chez des revendeurs non autorisés.
- Dommages causés par une utilisation incorrecte, un montage inapproprié, un entretien insuffisant ou incorrect, des chocs, des accidents, de la corrosion et l'utilisation de produits non compatibles ou agressifs, des réparations incorrectes et tout ce qui ne concerne pas des défauts de fabrication.
- L'usure normale et la fatique.
- Les effets dus à l'exposition directe aux rayons UV et aux effets de l'environnement salin.
- Les produits arrivés en fin de cycle de vie utile.
- Produits utilisés commercialement, par exemple en location.
- Produits repeints, même partiellement.
- Produits ayant subi une modification, qu'elle soit esthétique ou mécanique.
- Dommages causés par le transport, où le responsable sera le transporteur, ou dommages causés par la négligence du client lors du transport du produit.
 - Défauts visibles au moment de l'achat du produit.

RMS S.p.A. N'EST PAS responsable des dommages consécutifs ou accidentels.

Aucune clause additionnelle ou garantie implicite n'est prévue.

Les produits remplacés ou réparés sous garantie bénéficient d'une nouvelle garantie. En cas d'indisponibilité du produit d'origine, **RMS S.p.A.** se réserve le droit de le remplacer par un produit similaire de valeur équivalente ou supérieure.

CYCLE DE VIE UTILE DES PRODUITS

Toutes les pièces d'une bicyclette ont un cycle de vie utile qui dépend de facteurs tels que les matériaux utilisés, la puissance et le poids du cycliste, l'entretien, des facteurs externes et bien d'autres.

Les différents composants sont sujets à l'usure normale. Il existe également une usure appelée "FATIGUE DES MATÉRIAUX", qui se manifeste par une séparation progressive de la structure moléculaire, apparaissant initialement comme une micro-fissure qui peut affaiblir le composant jusqu'à provoquer sa rupture. Pour éviter les accidents, il est essentiel de surveiller l'usure et de reconnaître les signes de fatigue avant qu'ils ne causent une rupture soudaine.

Nous recommandons de faire vérifier régulièrement la bicyclette et ses composants par un mécanicien qualifié, qui saura détecter l'existence de micro-fissures, de signes d'usure, de bosses ou de tout autre problème pouvant être à l'origine d'accidents.

Tout composant présentant des signes d'usure, qui n'est pas intact ou montrant des signes de fatigue doit être REMPLACÉ IMMÉDIATEMENT. Un entretien approprié rendra la bicyclette plus sûre.

GARANTIE E-BIKE

Les vélos électriques (e-bike) sont couverts par une garantie d'une durée de 2 (deux) ans. Les moteurs et les batteries bénéficient d'une garantie inconditionnelle pendant les 6 (six) premiers mois à partir de la date d'achat, période durant laquelle un dysfonctionnement ou une panne est présumé résulter d'un défaut de fabrication. Passé ce délai de 6 (six) mois, en cas de pannes ou d'anomalies de fonctionnement du moteur et de la batterie, le fabricant se réserve le droit d'analyser les composants concernés afin de vérifier si le problème n'est pas dû à une utilisation incorrecte de la part du client, étant donné que le moteur et la batterie peuvent s'user de manière non ordinaire en cas d'utilisation inadéquate. En aucun cas, même dans les 6 (six) premiers mois suivant la date d'achat, ne seront couverts par la garantie les moteurs et batteries dont le sceau de garantie a été altéré. La garantie est valable sur le territoire italien.

Si l'acheteur n'a pas demandé un contrôle spécifique avant la livraison, il est entendu qu'il accepte les contrôles habituellement effectués dans les lieux de production et/ou d'assemblage. Sauf disposition contraire prévue par la loi, le fabricant est exonéré de toute responsabilité directe ou indirecte envers l'utilisateur ou des tiers pour tout accident ou, en tout cas, dommage aux personnes ou aux biens pouvant survenir lors de l'utilisation de l'e-bike.

En cas de problème avec le produit acheté, l'acheteur peut demander le service d'assistance sous garantie pendant la période de validité de celle-ci en se rendant au point de vente où il a acheté le produit, en apportant, en plus de la bicyclette, le formulaire d'identité délivré lors de la livraison ainsi qu'un document fiscal valide prouvant la date d'achat. Si le propriétaire demande de l'assistance à un revendeur autorisé différent de celui où il a acheté le produit, aucun coût ou dépense résultant de ce choix ne sera pris en charge par RMS S.p.A.

Si un concessionnaire, un atelier, un revendeur autorisé ou RMS S.p.A. constate un défaut de matériau ou de fabrication d'un composant de la bicyclette, cette partie sera réparée ou, à la discrétion de RMS S.p.A., remplacée sans frais pour les nouveaux composants.

Les éventuelles dépenses supplémentaires, telles que la main-d'œuvre, le transport ou les frais de visite, ne seront pas remboursées.

L'acheteur s'engage à ne pas utiliser le vélo à d'autres fins que celles auxquelles il est destiné. L'acheteur s'engage à ne pas utiliser, ni faire utiliser par des tiers, le vélo pour participer à des courses, des compétitions ou des événements sportifs en général.

RMS S.p.A est exonérée de toute responsabilité en cas de non-respect de cet engagement par l'acheteur, qui sera le seul responsable. Sous réserve de toute demande de dommages et intérêts de la part de RMS S.p.A, le non-respect d'une seule de ces limitations entraîne la perte immédiate de la garantie. La garantie est également exclue si le vélo est utilisé sur des terrains ou des parcours inadaptés, tels que le hors-route, des chemins particulièrement accidentés ou irréguliers, des immersions, même partielles, dans l'eau, des terrains boueux ou sablonneux, etc.

La garantie est également EXCLUE:

- Pour tous les défauts, dommages, oxydations, etc. existants au moment de la réception du véhicule par un revendeur, pour lesquels une réclamation devra être faite auprès de la société chargée du transport du vélo;
- Pour toutes les opérations de mise au point, d'enregistrements divers ou d'entretien ordinaire;
- Pour des aspects tels que le bruit, les vibrations, les détériorations, etc., qui relèvent de la tolérance normale et n'affectent pas la fonctionnalité et la maniabilité du véhicule.

La garantie NE couvre pas les opérations d'entretien, d'assistance et de réglages ordinaires, les outils fournis, les lubrifiants et les matériaux de consommation. Les composants qui, par nature, sont sujets à l'usure ne sont pas couverts par la garantie, sauf en cas de phénomènes clairement imputables à des défauts de fabrication et/ou de matériaux, tels que les patins de frein, câbles et gaines, ampoules, poignées, pneus, selle, pédales, chaîne, roue libre, décalcomanies, chambres à air, valves. Ne sont également pas couverts par la garantie les dommages causés par des manipulations, négligences, utilisations inappropriées ou imprudentes, le non-respect de l'entretien programmé, diligent et adéquat, l'exécution intempestive des interventions de maintenance, la rouille et la corrosion, des réparations inappropriées ou le remplacement incorrect de pièces par des pièces de rechange non originales, l'utilisation de composants non fabriqués ou fournis par RMS S.p.A, des modifications non approuvées par écrit directement par RMS S.p.A. l'usure ou le détérioration normale, des modifications rendant le véhicule non conforme à la circulation routière, des accidents ou chocs dus à une conduite négligente, des actions de tiers telles que vol, cambriolage, incendie ou actes de vandalisme, des simulations frauduleuses, des cas de force majeure, ou toute conséguence causée par le non-respect des instructions fournies. Sont exclues de la garantie les éventuelles dépenses telles que la main-d'œuvre, le transport, les visites, ainsi que les désagréments et/ou pertes économiques dues à l'impossibilité d'utiliser le véhicule, même pendant sa réparation. Les délais nécessaires pour remettre le véhicule en état ne prolongent pas la garantie.

Le réseau de concessionnaires et revendeurs autorisés, ainsi que les employés et agents, NE sont pas autorisés à modifier ou à prolonger la durée et les conditions de la garantie. L'exécution de tout service d'assistance sous garantie ne constitue pas une admission ou un accord concernant la défectuosité de la construction ou du design des produits.

RMS S.p.A se réserve le droit d'interrompre la production de ses produits et/ou de modifier à tout moment et sans préavis les spécifications techniques de ses produits et de leurs composants, sans obligation d'apporter ces modifications aux produits ou composants déjà commercialisés ou vendus précédemment.

Pour maintenir le véhicule et chacune de ses parties mécaniques et électriques en pleine efficacité, des contrôles obligatoires doivent être effectués tous les six mois.



RMS S.p.A Via Macallè, 156, 20831 Seregno (MB) Tel: 0362 27301 Email: info@rms.it Internet: www.ms.it

